

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 224

21 février 2007

SOMMAIRE

Abcis S.A.	10714	La Nartelle, S.à r.l.	10745
A.F.P., S.à r.l.	10743	Lelux Sàrl	10750
Agro-Diffusion S.A.	10743	Les Sens du Vin, S.à r.l.	10744
Albatross Immobilière Sàrl	10750	Linguisco, S.à r.l. Unipersonnelle	10744
Alginic S.à.r.l.	10750	Lisé Promotions S.à r.l.	10752
AMS Services, S.à r.l.	10743	Luxreno, S.à r.l.	10737
BauTec Sàrl	10748	Marine Investments S.A.	10746
B.C.F. Perreaux Bernard, S.à r.l.	10716	Miramar S.A.	10730
Café Teixeira S.à.r.l.	10752	M.S. Offset, S.à r.l.	10745
Caret Bremen S.à r.l.	10723	Newday Logistics S.A.	10712
Coalmax S.A.	10748	Partak S.A.	10714
Com On S.A.	10743	Pot & Co, S.à r.l.	10749
Consulting, Management and Trade (CMT) S.A.	10748	Quinet, S.à r.l.	10749
Courtal	10748	Reubescens S.à r.l.	10725
Cyanea S.à r.l.	10731	Seder S.A.	10723
Defilippi S.à r.l.	10737	Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sàrl	10749
Delta Albatros S.A.	10716	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	10712
Delta Albatros S.A.	10731	Steelstone Invest S.A.	10745
E.A. Diffusion, S.à r.l.	10752	SunGard Systems Luxembourg S.A.	10751
Epicerie Côa S.à r.l.	10750	Taxand	10716
Etablissement Nadin S.A.	10723	Troy Holding S.A.	10747
Europe Galaxie S.A.	10742	Troy Holding S.A.	10747
Europe Galaxie S.A.	10731	Troy Holding S.A.	10747
Europe Galaxie S.A.	10730	Troy Holding S.A.	10746
First Chemical (Luxembourg) S.à.r.l.	10744	Troy Holding S.A.	10746
Ga Finance Holding S.A.	10722	Vera F. S.A.	10747
Heilux Sàrl	10751	Viking Capital S.A.	10751
Hifitel	10749	Viking Croisières S.A.	10745
H.M. Sàrl	10752	Visma Holdings Lux, S.à r.l.	10744
Hypnos Investment S.A.	10706	Visma Holdings Lux, S.à r.l.	10744
Immoo.Com S.A.	10724	William Finance S.A.	10751
Immoo.Com S.A.	10711	WTC Investment S.à r.l.	10742
Kheiron, S.à r.l.	10746		

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.840.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of November.

Before M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

- 1.- Mr. Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Mrs. Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of HYPNOS INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company may make any transaction pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any company in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III.- Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 3rd Monday of June at 10.00 a.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr. Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ninety-nine shares,	99
2.- Mrs. Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, one share,	1
Total: one hundred shares,	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty Euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr. Nico Hansen, manager, born in Differdange, on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
 - b) Mrs. Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Mr. Patrick Teroerde, manager, born in Düsseldorf, (Germany), on the 12th of July 1974, residing in SW73BJ London, South Kensington, 32 Evelyn Gardens, flat 2, (United Kingdom).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
The Company with limited liability MGI FISOGEST, S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 20.114.
- 4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nico Hansen, directeur, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 2.- Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HYPNOS INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.,

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Nico Hansen, directeur, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2.- Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, une action,	1
Total: cent actions,	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Nico Hansen, directeur, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
 - b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
 - c) Monsieur Patrick Teroerde, directeur, né à Düsseldorf, (Allemagne), le 12 juillet 1974, demeurant à SW73BJ Londres, South Kensington, 32 Evelyn Gardens, flat 2, (Royaume-Uni).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.
- 4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2006, vol. 539, fol. 96, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008991/231/310.

(070000447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Immoo.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 80.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007009180/201/10.

(070000215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Newday Logistics S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 85.004.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Colin Curry né le 14 février 1960 à Easington (UK) demeurant 39 Fulwell Road Peterlee Durham SR8 5RF (United Kingdom).

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pascal Soffiatiuro, né à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1973 demeurant 234, route d'Arlon L-8010 Strassen aux fonctions d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 15 décembre 2006

Administrateur-délégué:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Tough, Monsieur Pascal Soffiatiuro, né à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1973 demeurant 234, route d'Arlon L-8010 Strassen aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Luxembourg le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007008368/1218/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sechs, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Dr. Christopher Schroeder, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse, 6.

2.- Dr. Johannes Stahl, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-22587 Hamburg, Mörikestrasse, 20.

Die Komparenten sub 1 + 2) sind hier vertreten durch Herrn Dr. Karl-Heinz Hesse, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-25996 Wennigstedt/Sylt, Dünenstrasse, 5, handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter aufgrund einer Vollmacht vom 19. Dezember 2006.

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung STAHL-SCHROEDER RETAIL INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

1. a) die Verwaltung des Vermögens der Gesellschaft, insbesondere seine Anlage in bebauten und unbebauten Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten, deren Bebauung mit Geschäftsbauten sowie die nachhaltige Nutzung von gesellschaftseigenen Grundstücken und Gebäuden durch Vermietung und Verpachtung sowie die Erbringung von Dienstleistungen.

b) die Beteiligung an Personenhandels Gesellschaften, die folgenden Gesellschaftszweck haben:

Verwaltung des Vermögens der Gesellschaft, insbesondere seine Anlage in bebauten und unbebauten Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten, deren Bebauung mit Geschäftsbauten sowie die nachhaltige Nutzung von gesellschaftseigenen Grundstücken und Gebäuden durch Vermietung und Verpachtung sowie die Erbringung von Dienstleistungen;

c) die darlehensweise Ausstattung mit Geldmitteln solcher Personenhandelsgesellschaften in welchen sie Beteiligungen hält.

2. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle mit dem Gesellschaftszweck im Zusammenhang stehenden und zu dessen Erreichung notwendigen und zweckmässigen erscheinenden Geschäfte und Handlungen vorzunehmen oder durch Dritte ausführen zu lassen. Sie ist ferner berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten, gleichartige oder ähnliche Unternehmen zu erwerben oder sich an solchen Unternehmen zu beteiligen.

3. Die Gesellschaft ist nicht berechtigt, Tätigkeiten auszuüben oder Geschäfte zu betreiben die der Zulassungsgesetzgebung unterliegen beziehungsweise aufsichtsrechtlichen Genehmigungen bedürfen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwei (2) Anteile, mit einem Nominalwert von je sechs tausend zwei hundert fünfzig Euro (EUR 6.250,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Dr. Christopher Schroeder, Wirtschaftsprüfer wohnhaft in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse, 6: ein Anteil	1
2.- Dr. Johannes Stahl, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-22587 Hamburg, Mörikestrasse, 20: ein Anteil	1
Total: zwei Anteile	2

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung des anderen Gesellschafters.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Art. 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter vertreten, wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - 1.- Dr. Christopher Schroeder, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-22609 Hamburg, Reichskanzlerstrasse, 6.
 - 2.- Dr. Johannes Stahl, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-22587 Hamburg, Mörikestrasse, 20.
- b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1931 Luxemburg, 11, avenue de la Liberté.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. Hesse, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 99, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. Dezember 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007009790/201/114.

(070001121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Abcis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 81.831.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Guiot

Administrateur

Référence de publication: 2007007713/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07345. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Partak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.120.

L'an deux mille six, le huit décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTAK S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 115 du 3 février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.120, au capital social de huit cent soixante-huit mille euros (EUR 868.000,00), représenté par huit mille six cent quatre-vingts (8.680) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Journal» du 4 novembre 2006 et du 21 novembre 2006,
- «Tageblatt» du 4 novembre 2006 et du 21 novembre 2006,
- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2066 du 4 novembre 2006 et numéro 2176 du 21 novembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les huit mille six cent quatre-vingts (8.680) actions représentant l'intégralité du capital social, deux (2) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 13 octobre 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette dernière assemblée n'était pas régulièrement constituée pour défaut du quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal, dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2006, volume 29CS, folio 97, case 1.

VI.- Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme PARTAK S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme PARTAK S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Mostade, S. Rocha, P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 77, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007009174/227/81.

(070000335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Delta Albatros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.989.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour DELTA ALBATROS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007721/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

B.C.F. Perreaux Bernard, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.741.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007715/2370/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07637. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg C 68.

In the year two thousand and six, on the fifth of December.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of TAXAND, an Economic Interest Grouping, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section C under number 68, established by a deed of the undersigned notary on March 25, 2005, published in the Mémorial C n ° 825 of August 27, 2005 and whose articles have last been amended by a deed of the undersigned notary on May 19, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Mr. Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the members present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Grouping, presently fixed at twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance of the admission of new members further to the provisions of article 8 of the Grouping's articles of association.

2. Capital increase by one thousand Euro (EUR 1,000.-) and issue of one (1) new share for each new member.

3. Agreement by the existing members to the following subscriptions:

Subscribers	Number of new shares
1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, tax consultants, with registered office at Stoperig 2, 0250 Oslo, Norway, inscribed at the Norwegian Companies Registry under number 947 739 611;	1
2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, tax consultants, with registered office at Isidora Goyenechea 2939, 11th floor, Las Condes, Santiago, Chile, inscribed at the Servicio de Impuestos Internos, under number 79.806.660-9;	1
3) DASONS BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., tax consultants, with registered office at 5 Hitron str, Ag. Omologites, 1075 Nicosia, Cyprus, inscribed at the Cyprus Registrar of Companies under number HE 168994;	1
4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, Succursal em Portugal, tax consultants, with registered office at Hermosilla 3, E-28001 Madrid, and business address at Av. Eng ° Duarte Pacheco, Torre 1-15 ° , 1070-101 Lisboa, Portugal, inscribed at the Madrid Comercial Registry, Tomo 21.392, folio 87, Sec. 8, hoja M-390811;	1
5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., tax consultants, with registered office at Carrera 9 No. 73 - 24 Piso 3, Bogota, D.C. - Colombia;	1
6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, LIMITED LIABILITY PARTNERSHIP, tax consultants, with registered office at 160 Elgin Street, Suite 2600, Ottawa, Ontario, Canada;	1
7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., tax consultants, with registered office at Unit 002, Building B, No 710, Cangping Rd. Shanghai, PRC, inscribed at the Shanghai Industrial and Commercial Bureau of the PRC under number 3101062014736;	1
8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L, Limited Liability Partnership, tax consultants, with registered office at Avenida Larco 1301, piso 20, Lima 18, Peru, inscribed under number RUC 20419020606;	1
9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), tax consultants, with registered office at 815-816, Tower One & Exchange Plaza, Ayala Triangle, Ayala avenue, 1226 Makati City, Philippines, inscribed at the Securities and Exchange Commission under number PP200301253;	1
10) TAXHOUSE SRL, tax consultants, with registered office at 22 Frumoasa Street, et.1, ap.2, 010985, Sector 1, Bucharest, Romania, inscribed at the Bucharest Trade Register, under number J40/7994/18.05.2006, fiscal code R 18679070;	1
11) INVERSIONES MANFIS 3.000, CA., tax consultants, with registered office at Calle San Luis, Edificio Papatuo. Apt. 4-E. El Cafetal, Caracas, Venezuela, inscribed at the Mercantil Registry and the Venezuelan Tax Authorities (SENIAT) Registry, under number J-31611899-1;	1
Total: eleven shares	11

and any additional subscriptions approved by the existing members prior to the extraordinary general meeting of the members.

4. Subscription and full payment of the new shares.

5. Amendment of article six, first paragraph of the Grouping's articles of association to update it further to the subscription of all new shares.

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously accepts the proposed admission of the following new members further to the provisions of article 8 of the Grouping's articles of association:

1. ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prenamed;

2. BARRAS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prenamed;

3. DASONS BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prenamed;

4. GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prenamed;

5. GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A, prenamed;
6. GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, prenamed;
7. HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prenamed;
8. MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prenamed;
9. SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prenamed;
10. TAXHOUSE SRL, prenamed;
11. INVERSIONES MANFIS 3.000 CA., prenamed.

Second resolution

The meeting unanimously resolves to increase the Grouping's capital to the extent of eleven thousand Euro (EUR 11,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) to thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) by the issue of eleven (11) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Third resolution

The meeting unanimously resolves to agree to the following subscriptions:

Subscriber	Number of new shares
1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prenamed, one share	1
2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prenamed, one share	1
3) DASON'S BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prenamed, one share	1
4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prenamed, one share	1
5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., prenamed, one share	1
6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, prenamed, one share	1
7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prenamed, one share	1
8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prenamed, one share	1
9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prenamed, one share	1
10) TAXHOUSE SRL, prenamed, one share	1
11) INVERSIONES MANFIS 3.000, C.A., prenamed, one share	1
Total: eleven shares	11

Fourth resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, all listed subscribers, represented by Mr. Olivier Ferres, prenamed, by virtue of eleven (11) proxies intervened. The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

3) DASON'S BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

10) TAXHOUSE SRL, prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

11) INVERSIONES MANFIS 3.000, CA., prenamed, represented by its proxyholder, declared to subscribe to one (1) new share and have it fully paid up in nominal value by contribution in cash of one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The amount of eleven thousand Euro (EUR 11,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Grouping, evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting unanimously resolves to amend article six, first paragraph of the articles of association, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6. first paragraph.** The Grouping's capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) represented by thirty-two (32) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres du groupement d'intérêt économique TAXAND, ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrit au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section C sous le numéro 68, constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C n ° 825 du 27 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les membres présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des parts, représentant l'intégralité du capital du Groupement actuellement fixé à vingt et un mille Euro (EUR 21.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de l'admission de nouveaux membres, en accord avec les stipulations de l'article 8 des statuts du Groupement.

2. Augmentation du capital social à concurrence de mille Euro (EUR 1.000,-) par émission d'une (1) nouvelle part pour chaque nouveau membre.

3. Approbation par les membres existants des souscriptions suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts nouvelles
1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, conseillers fiscaux, avec siège social à Stoperig 2, 0250 Oslo, Norvège, inscrite auprès du Norwegian Companies Registry sous le numéro 947 739 611;	1
2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, conseillers fiscaux, avec siège social à Isidora Goyenechea 2939, 11th Floor, Las Condes, Santiago, Chile, inscrite auprès du Servicio de Impuestos Internos, sous le numéro 79.806.660-9;	1
3) DASONS BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., conseillers fiscaux, avec siège social à 5 Hitron str, Ag. Omologites, 1075 Nicosia, Chypre, inscrite auprès du Cyprus Registrar of Companies sous le numéro HE 168994;	1
4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, conseillers fiscaux, avec siège social à Hermosilla 3, E-28001 Madrid, et adresse d'exploitation à Av. Eng ° Duarte Pacheco, Torre 1-15 °, 1070-101 Lisbonne, Portugal, inscrite auprès du Madrid Comercial Registry, Tomo 21.392, folio 87, Sec. 8, hoja M-390811;	1
5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., conseillers fiscaux, avec siège social à Carrera 9 No 73- 24 Piso 3, Bogota, D.C. - Colombie;	1

6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, conseillers fiscaux, avec siège social à 160 Elgin Street, Suite 2600, Ottawa, Ontario, Canada;	1
7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., conseillers fiscaux, avec siège social à Unit 002, Building B, No 710, Cangping Rd. Shanghai, PRC, inscrite auprès du Shanghai Industrial and Commercial Bureau of the PRC sous le numéro 3101062014736;	1
8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L, Sociedad Civil de R.Ltda, conseillers fiscaux, avec siège social à Avenida Larco 1301, piso 20, Lima 18, Pérou, inscrite sous le numéro RUC 20419020606;	1
9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), conseillers fiscaux, avec siège social à 815-816, Tower One & Exchange Plaza, Ayala Triangle, Ayala avenue, 1226 Makati City, Philippines inscrite auprès du Securities and Exchange Commission sous le numéro PP200301253;	1
10) TAXHOUSE SRL, conseillers fiscaux, avec siège social à 22 Frumoasa Street, 010985, Sector 1, Bucharest, Roumanie, inscrite auprès du Bucharest Trade Register, sous le numéro J40/7994/18.05.2006, fiscal code R 18679070;	1
11) INVERSIONES MANFIS 3.000, CA., conseillers fiscaux, avec siège social à Calle San Luis, Edificio Papatuo. Apt. 4-E. El Cafetal, Caracas, Venezuela, inscrite auprès du Mercantil Registry and the Venezuelan Tax Authorities (SENIAT) Registry, sous le numéro J-31611899-1.	1
Total: onze parts	11

et toutes les souscriptions supplémentaires approuvées par les membres existants avant l'assemblée générale extraordinaire des membres.

4. Souscription et libération intégrale des nouvelles parts.
5. Modification afférente du premier alinéa de l'article six des statuts, pour tenir compte de la souscription de toutes les nouvelles parts.
6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide unanimement d'accepter l'admission proposée des nouveaux membres suivants, en accord avec les stipulations de l'article 8 des statuts du Groupement:

1. ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prénommée;
2. BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prénommée;
3. DASONS BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prénommée;
4. GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prénommée;
5. GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., prénommée;
6. GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, prénommée;
7. HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prénommée;
8. MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prénommée;
9. SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prénommée;
10. TAXHOUSE SRL, prénommée;
11. INVERSIONES MANFIS 3.000, CA., prénommée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide unanimement d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille Euro (EUR 11.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de vingt et un mille Euro (EUR 21.000,-) à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) par la création et l'émission de onze (11) parts nouvelles d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide unanimement d'approuver les souscriptions suivantes:

Souscripteur	Nombre de nouvelles parts
1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prénommée, une part	1
2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prénommée, une part	1
3) DASONS BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prénommée, une part	1
4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prénommée, une part	1
5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., prénommée, une part	1
6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP/s.r.l., prénommée, une part	1
7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prénommée, une part	1

8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prénommée, une part	1
9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prénommée, une part	1
10) TAXHOUSE SRL, prénommée, une part	1
11) INVERSIONES MANFIS 3.000, C.A., prénommée, une part	1
Total: onze parts	11

Quatrième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus, tous les souscripteurs ci-devant indiqués, ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu de onze (11) procurations. Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

1) ADVOKATFIRMAET SELMER DA, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

2) BARROS & ERRAZURIZ ABOGADOS LIMITADA, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

3) DASON'S BUSINESS SERVICES (CYPRUS) LTD., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

4) GARRIGUES, LEONIDAS, MATOS, SL, succursal em Portugal, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

5) GOMEZ-PINSON LINARES SAMPER SUAREZ VILLAMIL ABOGADOS S.A., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

6) GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

7) HENDERSEN CONSULTING CO. LTD., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

8) MIRANDA & AMADO ABOGADOS S.C.R.L., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

9) SALVADOR GUEVARA AND ASSOCIATES (SGA), prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

10) TAXHOUSE SRL, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

11) INVERSIONES MANFIS 3.000, CA., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) part nouvelle et la libérer intégralement en valeur nominale par apport en espèces de mille Euro (EUR 1.000,-).

Un montant de onze mille Euro (EUR 11.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition du Groupement, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide unanimement de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6, premier alinéa.** Le capital du Groupement est fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) parts d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 48, case 12. — Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007010002/211/301.

(070000924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Ga Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.319.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GA FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.319, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1881 du 6 octobre 2006 et dont les statuts n'ont pas encore subi de modifications jusqu'à ce jour.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Flora Pomponio, employée privée, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederanven.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui se reconnaît valablement convoquée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstige, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen. Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind. Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.»

2.- Modification afférente des articles 2 et 15 des statuts en vue de les adapter aux décisions prises.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstige, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen. Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind. Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder

Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf deren späteren Aenderungen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Langmantel, F. Pomponio, C. Louro, M. Thyes-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 6, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

M. Thyes-Walch.

Référence de publication: 2007009151/233/76.

(070000536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Etablissement Nadin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 2, rue de Septfontaines.

R.C.S. Luxembourg B 43.056.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Van Nuffel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007007710/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07321. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Seder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.716.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2006

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Nabila Chahbani, née le 13 juin 1978 à Aubervilliers, demeurant F-93380 Pierrefitte-Sur-Seine, avenue des Vignes Blanches, 8.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2007009667/1549/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 décembre 2006.

Référence de publication: 2007009133/202/10.

(070000505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

P. Bettingen.

Immoo.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 80.402.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMOO.Com S.A., avec siège social à L-2610 Howald, 250, route de Thionville; inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.402,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 722 du 5 septembre 2001,

au capital social de soixante mille Euros (EUR 60.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-), chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 2). Le siège social est établi à Dudelange.

2.- Modification de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

3.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Howald à Dudelange et de fixer la nouvelle adresse à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, avec modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (alinéa 2). Le siège social est établi à Dudelange.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, P. Crea, J.-P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2006, vol. 362, fol. 91, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007009179/201/57.

(070000214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.828.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is REUBESCENS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between

the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting right attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution

of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de REUBESCENS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cent euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2006, vol. 540, fol. 22, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008988/231/274.

(070000340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Europe Galaxie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.963.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour EUROPE GALAXIE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007728/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06062. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Miramar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.565.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Référence de publication: 2007007740/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07397. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Europe Galaxie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.963.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour EUROPE GALAXIE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007727/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06058. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Delta Albatros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.989.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour DELTA ALBATROS S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007723/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06024. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is CYNEA, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CYANEA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cent euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

Première résolution

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2006, vol. 540, fol. 22, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008993/231/274.

(070000256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Luxreno, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée St Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 114.251.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007756/7066/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07661. - Reçu 95 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.822.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is DEFILIPPI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company E COREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

Mr. Paul Marx, docteur en droit, born on November 21, 1947 in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DEFILIPPI, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille cent Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2006, vol. 540, fol. 22, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008997/231/274.

(070000296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

WTC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.055.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour WTC INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2007007726/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06034. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Europe Galaxie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.963.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour EUROPE GALAXIE S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007007719/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06060. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

AMS Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.671.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007741/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07399. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

A.F.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.014.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007718/2370/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07638. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Com On S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007007705/2319/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07317. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Agro-Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 31, rue de Garnich.
R.C.S. Luxembourg B 87.171.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Ries

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007007711/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07322. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Visma Holdings Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 42667 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007008549/211/10.

(070000210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Visma Holdings Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.985.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 42815 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007008551/211/10.

(070000212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

First Chemical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 119.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007009127/202/10.

(070000509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Les Sens du Vin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, route de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 103.027.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Bernardy
Gérant

Référence de publication: 2007007699/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03944. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Linguisco, S.à r.l. Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 94.781.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007007707/2319/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07315. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Steelstone Invest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 93.776.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008553/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Viking Croisières S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 66.395.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007007677/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06639. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

M.S. Offset, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3526 Dudelange, 95, rue des Minières.
R.C.S. Luxembourg B 70.190.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008557/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

La Nartelle, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.170.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008559/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Kheiron, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 53, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 108.767.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008560/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Troy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 33.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010599/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02873. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Troy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 33.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010606/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02871. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Marine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 26.316.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007672/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06643. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Troy Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 33.000,00.**Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010612/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02862. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Troy Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 33.000,00.**Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010609/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02870. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Troy Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 33.000,00.**Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 75.351.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010591/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02875. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Vera F. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 72.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007493/578/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04739. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Coalmax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remerschen, 34, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 79.385.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008565/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Consulting, Management and Trade (CMT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R.C.S. Luxembourg B 70.366.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007008563/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 37.262.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007697/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07049. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

BauTec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 31, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 94.812.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2006.

Pour BAUTEK Sàrl

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007003297/1519/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03383. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Quinet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.247.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Quinet
Gérant

Référence de publication: 2007007702/2319/13.
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07323. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Hifitel, Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Cremer
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007007700/2319/13.
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07346. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pot & Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 70, rue Eugène Reichling.
R.C.S. Luxembourg B 103.852.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007687/2319/12.
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07325. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 85.419.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée par-devant M^e Réginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2001, acte publié au Mémorial n° 638 du 24 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007471/1261/17.
Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05270. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Alginic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.
R.C.S. Luxembourg B 82.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Engel
Associé

Référence de publication: 2007007589/1588/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01598. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 111.247.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2006.

Pour LELUX Sàrl

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007007527/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Albatross Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.666.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007543/7192/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07297. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Epicerie CÔa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2168 Luxembourg, 145, rue de Muehlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 113.129.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007508/7194/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07316. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Heilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 112.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2006.

Pour HEILUX Sàrl

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007007516/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03380. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007010629/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07020. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

William Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.430.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007529/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06269. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Viking Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 28.179.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007007675/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06640. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Café Teixeira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4833 Rodange, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.231.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007007461/4001/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07344. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lisé Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 22, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 98.390.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007588/5163/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07390. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

E.A. Diffusion, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 67.405.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007685/2319/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07329. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

H.M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 111.698.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 22 décembre 2006.

Pour H.M. Sàrl

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007007519/1519/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03377. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.